

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014 à 18 HEURES**

Ordre du jour :

- 1- Installation du conseil municipal
- 2- Election du Maire
- 3- Nombre d'adjoints
- 4- Election des adjoints

**PROCES VERBAL**  
**DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE HUIT ADJOINTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit à dix-huit heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MIMIZAN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1- Monsieur PLANTIER Christian | 15- Madame LAMARQUE Patricia        |
| 2- Madame ROUSSIGNOL Agnès     | 16- Monsieur DOUSSANG François      |
| 3- Madame BARANTIN Annie       | 17- Madame LEROUX Claire            |
| 4- Madame DULHOSTE Michèle     | 18- Madame MATTE Muriel             |
| 5- Monsieur BANQUET Max        | 19- Madame OBADIA Alexandra         |
| 6- Madame DEZEMERY Isabelle    | 20- Madame JEANGILLES Séverine      |
| 7- Monsieur PONS Guy           | 21- Monsieur SAUVAGET Yannick       |
| 8- Monsieur CASSAGNE Guy       | 22- Madame CASTAING-JAMET Stéphanie |
| 9- Monsieur CORBEAUX Daniel    | 23- Monsieur BADET Gilbert          |
| 10- Monsieur SANNA Denis       | 24- Monsieur FORTINON Xavier        |
| 11- Monsieur VIDEAU Gaëtan     | 25- Madame DELEST Marie-France      |
| 12- Monsieur TARTAS Franck     | 26- Madame LARROCA Sandrine         |
| 13- Madame AMESTOY Katia       | 27- Monsieur POMAREZ Frédéric       |
| 14- Monsieur BOURDENX Arnaud   | 28- Madame OLHASQUE Annabel         |

Vingt-huit conseillers municipaux étaient présents, Monsieur RINGEVAL Alain était absent excusé.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Après l'appel nominal, Monsieur PLANTIER Christian a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

- |   |        |
|---|--------|
| La liste Agir pour Mimizan :              | 51,02% |
| La liste Mimizan Avenir :                 | 44,68% |
| La liste Mimizan Alternative Economique : | 4,30%  |

Le conseil a été déclaré installé :

Monsieur PLANTIER Christian, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Madame BARANTIN Annie, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur PONS Guy, Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur SANNA Denis, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame LAMARQUE Patricia, Monsieur DOUSSANG François, Madame LEROUX Claire, Madame MATTE Muriel, Madame OBADIA Alexandra, Madame JEANGILLES Séverine, Monsieur SAUVAGET Yannick, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Madame LARROCA Sandrine, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame OLHASQUE Annabel.

Monsieur PLANTIER Christian, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame ROUSSIGNOL Agnès et deux assesseurs Madame CASTAING-JAMET Stéphanie et Monsieur BADET Gilbert.

## **ELECTION DU MAIRE**

### **Premier tour de scrutin**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **Monsieur FORTINON Xavier :**

« Comme nous l'avons fait lorsque nous avons eu connaissance des résultats, nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre élection.

Les mimizannais vous ont renouvelé leur confiance. Néanmoins en nous gratifiant d'un score de 44,68% en progression nette par rapport aux élections de 2008, de nombreux mimizannais nous ont témoigné leur attachement et nous ont demandé de poursuivre le travail entrepris depuis 6 ans.

Nous nous permettons de le préciser ce soir car dans le contexte des résultats enregistrés dimanche soir dans le département et au niveau national nous apparaissions comme une exception que nous accueillons comme le fruit du travail accompli.

Dans le respect des résultats de dimanche, nous ne présenterons pas de candidature aux différents postes à pourvoir ce soir.

Cependant, nous vous informons que nous participerons à la gestion de la collectivité autant que vous nous y associerez.

Nous ne doutons pas que les six ans précédents, vous ayez aguerri dans le fonctionnement démocratique de cette assemblée et que vous mettiez en œuvre les moyens nécessaires pour que chacun exerce son mandat au service des mimizannais dans les meilleures conditions. »

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

.Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
. A déduire les bulletins déclarés nuls en application de l'article L66 du Code Electoral	: 6
.Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 22
. Majorité absolue	: 12

**A obtenu :**

**Monsieur PLANTIER Christian : vingt-deux voix**

**Monsieur PLANTIER Christian** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints :

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au maire.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de maintenir à huit le nombre d'adjoints.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue mixité sans parité stricte, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT).

Compte tenu de la déclaration faite en début de séance par Monsieur Fortinon, le conseil municipal a décidé de ne pas laisser de délai pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Elle est mentionnée dans le tableau ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

## ELECTION DES ADJOINTS

1 <sup>er</sup> tour de scrutin		2 <sup>eme</sup> tour de scrutin		3 <sup>eme</sup> tour de scrutin	
Votants : <b>28</b>		Votants :		Votants :	
Suffrages exprimés : <b>22</b>		Suffrages exprimés :		Suffrages exprimés :	
Majorité absolue : <b>12</b>		Majorité absolue :		Majorité absolue :	
Liste de candidats	Nombre de voix obtenues	Liste de candidats	Nombre de voix obtenues	Liste de candidats	Nombre de voix obtenues
Christian Plantier Tête de liste	<b>22</b>				
<p>La liste Plantier a été proclamée élue. Ont été élus adjoints au maire au premier tour de scrutin</p> <p>Monsieur BOURDENX Arnaud, premier adjoint            Madame DULHOSTE Michèle, deuxième adjoint            Monsieur CORBEAUX Daniel, troisième adjoint            Madame ROUSSIGNOL Agnès, quatrième adjoint            Monsieur BANQUET Max, cinquième adjoint            Madame DEZEMERY Isabelle, sixième adjoint            Monsieur CASSAGNE Guy, septième adjoint            Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, huitième adjoint.</p>					

### **Monsieur le Maire :**

« Chers collègues, mesdames, messieurs, amis mimizannais, en ce jour où débute une nouvelle mandature et s'ouvre une nouvelle page de la vie de notre commune, je souhaite tout d'abord vous dire de fond du cœur et avec émotion, merci.

Je suis honoré et heureux d'être à nouveau votre maire, merci à vous toutes et à vous tous qui avez contribué durant cette campagne à animer un rendez-vous démocratique important et à travers vous, merci aux mimizannaises et mimizannais qui m'ont renouvelé leur confiance.

Merci aux élus et à mon équipe qui ont œuvré avec dévouement et efficacité de 2008 à 2014.

Merci aux agents municipaux qui mettent leurs compétences et conscience professionnelle au service de nos concitoyens.

Permettez moi d'ajouter une note personnelle, merci aussi à ma femme présente ce soir qui m'a supporté et me supporte dans les deux sens du terme.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre ville.

4 186 mimizannaises et mimizannais se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale pour accomplir leur devoir de citoyen. Ce taux de participation de près de 75% traduit l'intérêt des habitants de Mimizan pour leur ville mais aussi leur capacité à se mobiliser dès lors qu'il s'agit de s'engager et d'engager l'avenir de la commune.

Je remercie les 51% des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance dès le premier tour.

C'est pour nous, élus un socle de confiance et de légitimité et de responsabilité.

Aujourd'hui, je suis le maire de tous les habitants de Mimizan comme je pense l'avoir été au cours des six dernières années et au delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous vous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Je veux être un maire proche et à l'écoute de toutes et de tous. Un maire attaché à l'exigence démocratique et déterminé à inscrire son action dans le quotidien.

Un maire convaincu des vertus du pluralisme. Je veux assurer l'opposition de ma volonté de la voir jouer pleinement son rôle.

Enfin, un maire engagé dans le renouveau de la vie locale et permettez moi de souligner la bienvenue parmi aux dix sept nouveaux élus qui font leur entrée dans ce nouveau conseil municipal.

Dimanche 23 mars, les citoyens de Mimizan, nous ont confié un mandat, j'y vois un vote d'approbation, du bilan de l'action engagée depuis 2008 mais il s'agit également d'un vote d'adhésion aux projets que nous avons proposés et défendus.

Les électrices et électeurs dans leur grande majorité ont choisi un projet. Nous tiendrons nos engagements. Il s'agit du projet que nous allons mettre en œuvre dans les 6 années à venir.

Nous abordons cette nouvelle mandature avec une majorité largement renouvelée, il s'agit d'une majorité de progrès rassemblée et cohérente animée de la même volonté d'agir pour l'intérêt général et pour notre commune.

Oui Mimizan continuera au cours de cette mandature de changer de visage dans le respect de la diversité de ses quartiers qui en constitue une des richesses, telle est notre ambition.

Nous savons qu'ensemble, nous sommes plus intelligents et nous avons plus de force.

C'est donc ensemble que nous donnerons un temps d'avance à Mimizan, cela exigera de notre part, imagination, créativité, audace et même courage.

Nous avons six ans pour agir pour Mimizan, six ans pour agir pour les mimizannais. »

**La séance est levée à 18h50**